





QUESTIONNAIRE SFP: trimestriel et mensuel

Nom du pays::

[nom du pays]

Code pays:

[code]

Exercice:

[Année à laquelle les données se rapportent]

Unité monétaire / Année finissant le:

[Unité monétaire / année finissant le ... (mois, jour)]

Référence : *Manuel de statistiques de finances publiques 2001 (MSFP 2001)*

COMPTE DE PATRIMOINE:**Valeur nette**

6 La valeur nette est la différence entre la valeur totale des actifs et la valeur totale des passifs.

Actifs non financiers

61 Les actifs non financiers sont tous les actifs économiques autres que des actifs financiers. Au premier niveau, les actifs non financiers sont classés en actifs fixes, stocks, objets de valeur et actifs non produits.

Actifs financiers

62 Les actifs financiers sont constitués des créances financières, de l'or monétaire et des droits de tirage spéciaux (DTS) alloués par le FMI. Une créance financière est un actif qui autorise une unité, — le propriétaire de l'actif ou créancier — à recevoir un ou plusieurs paiements d'une seconde unité — le débiteur — conformément aux termes et conditions spécifiés dans le contrat entre les deux unités. Lorsqu'une créance financière est établie, un passif de valeur égale est contracté simultanément par le débiteur, et constitue la contrepartie de l'actif financier. Les passifs constituent donc des obligations de fournir des avantages économiques aux unités qui détiennent les créances financières de contrepartie. L'or monétaire et les DTS ne sont pas des créances financières, et ne représentent donc pas un passif pour quelque unité que ce soit.

Numéraire et dépôts

6202 Le numéraire est constitué des billets de banque et des pièces en circulation communément utilisés comme moyens de paiement. Le numéraire constitue un passif de l'unité émettrice, c'est-à-dire la banque centrale, ou une unité d'administration publique. Il a une valeur nominale fixe dans son pays d'émission. La valeur du numéraire libellé en monnaie étrangère doit être convertie en monnaie nationale au taux de change en vigueur à la date d'établissement du compte de patrimoine. Les dépôts sont aussi des actifs financiers dont la valeur nominale est fixe et qui sont utilisés comme moyens de paiement. La valeur d'un dépôt libellé en monnaie nationale est sa valeur nominale, et celle des dépôts libellés en monnaie étrangère doit être convertie en monnaie nationale au taux de change en vigueur à la date d'établissement du compte de patrimoine. Les dépôts peuvent être transférables ou non transférables.

Titres autres que les actions

6203 La catégorie des titres autres que les actions comprend les instruments financiers négociables représentatifs d'engagements que des unités institutionnelles doivent régler au moyen d'espèces, d'instruments financiers ou de tout autre actif ayant une valeur économique. Les titres de cette catégorie précisent normalement les échéances des versements d'intérêts et des remboursements de principal. Les titres autres que les actions sont par exemple, les bons (du Trésor), les obligations garanties ou non, y compris les obligations convertibles en actions, le papier commercial, les certificats de dépôt négociables, les crédits immobiliers titrisés, les acceptations bancaires et les crédits devenus négociables de fait. Lorsqu'aucune valeur marchande de titres à court terme (par exemple, bons (du Trésor), certificats de dépôt négociables et acceptations bancaires) n'est disponible, ces titres doivent être valorisés à leur valeur d'émission augmentée des intérêts courus. Lorsqu'aucune valeur marchande de titres à long terme (par exemple, obligations garanties ou non) n'est disponible, ces titres doivent être valorisés au prix d'émission, plus les intérêts accumulés mais non payés.

Il est important de ne pas évaluer à leur valeur faciale les obligations à prime d'émission élevée ou à coupon zéro.

Crédits	6204	Un crédit (ou prêt) est un instrument financier qui est créé lorsqu'un créancier prête des fonds directement à un débiteur et reçoit un document non négociable matérialisant l'actif. Cette catégorie inclut les prêts hypothécaires, les prêts à tempérament, les crédits à la consommation, les prêts destinés à financer des crédits commerciaux et avances, les actifs financiers et passifs implicitement créés par des opérations de crédit-bail, et les créances sur le FMI ou obligations envers ce dernier matérialisées par des prêts. Les crédits doivent normalement être enregistrés à leur valeur nominale parce qu'ils ne sont pas régulièrement échangés sur des marchés. Les crédits qui sont devenus négociables sur les marchés secondaires devront être reclassés parmi les titres autres que les actions et évalués au prix du marché ou à leur juste valeur.
Actions et autres participations	6205	Les actions et autres participations comprennent tous les instruments et actes représentatifs de créances sur la valeur résiduelle des sociétés après désintéressement de tous les créanciers. La propriété du capital est habituellement matérialisée par des actions, parts sociales ou autres titres de participation. Les types de titres suivants sont à classer parmi les actions et autres participations : (1) la valeur des participations des administrations publiques dans des quasi-sociétés, (2) les parts dans les sociétés en nom collectif et les sociétés en commandite, (3) les actions ou parts privilégiées qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation de la société et (4) les parts d'OPCVM.
Réserves techniques d'assurance	6206	Les réserves techniques d'assurance comprennent les droits nets des ménages sur les fonds de pension et sur les réserves techniques d'assurance-vie, ainsi que les réserves-primés et les réserves-sinistres.
Dérivés financiers	6207	Un produit financier dérivé (ou « dérivé financier ») est un instrument financier qui est rattaché à un autre instrument, indicateur financier ou produit de base et par le biais duquel des risques financiers spécifiques peuvent être négociés en tant que tels sur les marchés financiers. La valeur d'un produit financier dérivé est fonction du prix de l'instrument sous-jacent, ou « prix de référence ». Un prix ou un indice de référence observable sur le marché est indispensable pour calculer la valeur de tout produit financier dérivé. Si un produit financier dérivé ne peut pas être évalué parce qu'aucun prix ou indice de marché n'existe pour l'instrument sous-jacent, il ne peut être considéré comme un actif financier.
Autres comptes à recevoir	6208	Les autres comptes à recevoir comprennent les crédits commerciaux et avances et divers autres comptes à recevoir. Tous ces actifs doivent être valorisés au montant que le débiteur est tenu contractuellement de verser au créancier pour éteindre l'obligation. Les autres comptes à recevoir et avances comprennent des montants échus mais non encore réglés au titre d'impôts, dividendes, achats de titres, loyers. En principe, les intérêts courus mais non réglés s'ajoutent au principal de l'actif sous-jacent, et ne sont donc pas comptabilisés dans cette catégorie.
Actifs financiers: intérieurs (par créancier)	621	Indique le total des créances financières sur les unités institutionnelles résidentes. Une unité institutionnelle est résidente d'un pays lorsqu'elle a, sur le territoire économique de ce pays, un centre d'intérêt économique.
Administrations publiques	62111	Le secteur des administrations publiques est constitué de toutes les unités d'administration publique et de toutes les ISBL non marchandées contrôlées et principalement financées par des unités d'administration publique. Aux fins de statistiques consolidées des administrations publiques, tous les avoirs en actifs financiers (et les passifs de contrepartie--63111) des unités des administrations publiques seront éliminés dans la consolidation et cette catégorie sera égale à zéro. Aux fins des statistiques de l'administration centrale, seuls les avoirs en actifs financiers (et leurs passifs de contrepartie--63111) des unités de l'administration centrale seront éliminés dans la consolidation.

Administration centrale	621111	L'administration centrale est, dans la plupart des pays, un sous-secteur vaste et complexe, comprenant un groupe central de départements ou de ministères constituant une unité institutionnelle, ainsi que, dans de nombreux pays, d'autres entités ayant un statut légal distinct et une autonomie suffisante pour pouvoir constituer des unités supplémentaires de l'administration centrale (telles que des unités extra-budgétaires de l'administration centrale et les fonds de sécurité sociale).
Administrations d'États fédérés, de provinces	621112	Un État fédéré, province ou région, correspond à la zone géographique la plus étendue pouvant constituer une subdivision politique ou administrative d'un pays. Cette zone géographique peut avoir d'autres appellations, comme celles de province, canton, république, préfecture ou département, et de région administrative. Le pouvoir législatif, judiciaire et exécutif de l'administration d'un État fédéré s'étend sur l'ensemble de son territoire, lequel comprend généralement de nombreuses localités mais exclut les territoires d'autres États fédérés. Dans certains pays, il n'existe ni États fédérés ni administrations d'États fédérés. Les administrations locales exercent leur pouvoir législatif, judiciaire et exécutif sur les plus petits des territoires géographiques pouvant exister d'un point de vue administratif et politique. Leurs pouvoirs sont généralement beaucoup plus limités que ceux de l'administration centrale ou des administrations d'États fédérés, et elles peuvent être habilitées ou non à prélever des impôts sur les unités institutionnelles ou sur les activités qui ont lieu sur leur territoire. Toutefois, pour être traitées comme des unités institutionnelles, elles doivent avoir le droit de posséder des actifs, de se procurer des ressources financières et de contracter des engagements en empruntant en leur nom propre.
Banque centrale	62112	La banque centrale, qui comprend la banque centrale proprement dite et l'institut d'émission ou l'autorité monétaire autonome qui émettent de la monnaie nationale pleinement adossée à des réserves de change, ainsi que d'autres organismes sous tutelle administrative formant des unités institutionnelles distinctes et qui effectuent principalement des opérations de banque centrale. La banque centrale fait partie du secteur des sociétés financières qui inclut toutes les sociétés et quasi-sociétés et ISBL marchandes dont les activités principales sont étroitement liées à l'intermédiation financière.
Autres institutions de dépôts	62113	Les institutions de dépôts sont des sociétés financières, des quasi-sociétés ou des ISBL marchandes dont l'activité principale est l'intermédiation financière, à l'exception de la banque centrale. Elles font partie du secteur des sociétés financières qui inclut toutes les sociétés et quasi-sociétés et ISBL marchandes dont les activités principales sont étroitement liées à l'intermédiation financière.
Sociétés financières non classées ailleurs	62114	Les institutions de dépôts sont des sociétés financières, des quasi-sociétés ou des ISBL marchandes dont l'activité principale est l'intermédiation financière. Elles font partie du secteur des sociétés financières qui inclut toutes les sociétés et quasi-sociétés et ISBL marchandes dont les activités principales sont étroitement liées à l'intermédiation financière.
Sociétés non financières	62115	Unités institutionnelles créées pour produire des biens et des services non financiers marchands.
Sociétés publiques non financières	621151	Entreprises non financières résidentes contrôlées par l'administration publique.
Sociétés privées non financières	621152	Entreprises non financières résidentes qui ne sont pas contrôlées par l'administration publique.

Ménages et ISBL	62116	Petits groupes de personnes mettant en commun une partie, ou la totalité, de leur revenu et de leur patrimoine, consommant collectivement certains types de biens et de services et partageant le même logement, plus les institutions sans but lucratif résidentes offrant des biens et des services non marchands aux ménages, sauf celles qui sont contrôlées et principalement financées par les administrations publiques.
Actifs financiers: étrangers (par créancier)	622	La totalité des créances financières sur les unités institutionnelles non résidentes. Une unité institutionnelle non résidente d'un pays n'a pas, sur le territoire économique de ce pays, un centre d'intérêt économique.
Or monétaire et DTS	623	L'or monétaire est constitué des pièces, lingots et barres, ayant une teneur en or d'au moins 995/1000, qui sont (1) détenus par des unités qui exercent une fonction d'autorité monétaire et (2) constituent une composante des avoirs officiels de réserve d'un pays. Les autorités monétaires sont normalement la banque centrale, mais il se peut que des unités du secteur des administrations publiques exercent aussi certaines de ces fonctions. L'or monétaire est un actif financier n'ayant pas de passif de contrepartie dans une autre unité institutionnelle. Il est valorisé au prix établi sur les marchés organisés ou dans le cadre d'accords bilatéraux entre les autorités monétaires. Les DTS sont des avoirs de réserve internationaux créés par le FMI et alloués à ses pays membres pour compléter leurs réserves. Les DTS sont détenus exclusivement par les autorités monétaires des pays membres du FMI et par un petit nombre d'institutions financières internationales agréées. Les DTS sont des actifs financiers n'ayant aucun passif pour contrepartie. La valeur du DTS est fixée par le FMI, sur la base d'une moyenne pondérée des cours d'un panier de devises importantes.
Passifs	63	Lorsqu'une créance financière est établie, un passif de valeur égale est contracté simultanément par le débiteur, et constitue la contrepartie de l'actif financier. Les passifs constituent donc des obligations de fournir des avantages économiques aux unités qui détiennent les créances financières de contrepartie. Autrement dit, le ou les paiements que le propriétaire de l'actif (c'est-à-dire le créancier) a le droit de recevoir aux termes du contrat sont le ou les mêmes paiements que le débiteur est tenu d'effectuer.
Monnaie et dépôts	6302	Le numéraire constitue un passif de l'unité émettrice, c'est-à-dire la banque centrale, ou une unité d'administration publique--ce qui est néanmoins très inhabituel. Une unité d'administration publique peut accumuler des passifs sous forme de dépôts, par exemple lorsqu'un tribunal ou les autorités fiscales exigent le maintien d'une caution en attendant le règlement d'un différend.
Titres autres que les actions	6303	La catégorie des titres autres que les actions comprend les instruments négociables représentatifs d'engagements que des unités institutionnelles doivent régler au moyen d'espèces, d'instruments financiers ou de tout autre actif ayant une valeur économique. Les titres de cette catégorie précisent normalement les échéances des versements d'intérêts et des remboursements de principal. Les titres autres que les actions sont par exemple les bons (du Trésor), les obligations garanties ou non, le papier commercial, les certificats de dépôt négociables, les crédits immobiliers titrisés, les acceptations bancaires et les crédits devenus négociables de fait. Lorsqu'aucune valeur marchande n'est disponible, ces titres à court terme (par exemple, les bons du Trésor, les certificats de dépôt négociables et les acceptations bancaires) doivent être comptabilisés à leur valeur d'émission augmentée des intérêts courus non encore payés. Lorsqu'aucune valeur marchande n'est disponible, ces titres à long terme (par exemple, les obligations et autres titres obligataires) doivent être comptabilisés à leur valeur d'émission augmentée des intérêts courus non encore payés. Il est important de
		ne pas évaluer à leur valeur faciale les obligations à prime d'émission élevée ou à coupon zéro.

Crédits	6304	Un crédit (ou prêt) est un instrument financier qui est créé lorsqu'un créancier prête des fonds directement à un débiteur et reçoit un document non négociable matérialisant l'actif. Cette catégorie inclut les prêts hypothécaires, les prêts à tempérament, les crédits à la consommation, les prêts destinés à financer des crédits commerciaux et avances, les pensions, les actifs financiers et passifs implicitement créés par des opérations de crédit-bail, et les créances sur le FMI ou obligations envers ce dernier matérialisées par des prêts. Les crédits doivent normalement être enregistrés à leur valeur nominale parce qu'ils ne sont pas régulièrement échangés sur des marchés. Les crédits qui sont devenus négociables sur les marchés secondaires devront être reclassés parmi les titres autres que les actions et évalués au prix du marché ou à leur juste valeur.
Actions et autres participations	6305	Les actions et autres participations comprennent tous les instruments et actes représentatifs de créances sur la valeur résiduelle des sociétés après désintéressement de tous les créanciers. La propriété du capital est habituellement matérialisée par des actions, parts sociales ou autres titres de participation. Outre les actions ordinaires de sociétés, les types de titres suivants sont à classer parmi les actions et autres participations : (1) la valeur des participations des administrations publiques dans des quasi-sociétés, (2) les parts dans sociétés en nom collectif et les sociétés en commandite, (3) les actions ou parts privilégiées qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation de la société et (4) les parts d'OPCVM.
Réserves techniques d'assurance	6306	Les administrations publiques peuvent contracter des engagements sous forme de réserves d'assurance si elles gèrent des systèmes d'assurance-dommages ou des fonds de pension / régimes de retraite non autonomes ou sans constitution de réserves, et si elles peuvent détenir des actifs sous forme de polices d'assurance-dommages. Les réserves techniques d'assurance comprennent les droits nets des ménages sur les fonds de pension et sur les réserves techniques d'assurance-vie, ainsi que les réserves-primés et les réserves-sinistres.
Dérivés financiers	6307	Un produit financier dérivé (ou « dérivé financier ») est un instrument financier qui est rattaché à un autre instrument, indicateur financier ou produit de base et par le biais duquel des risques financiers spécifiques peuvent être négociés en tant que tels sur les marchés financiers. La valeur d'un produit financier dérivé est fonction du prix de l'instrument sous-jacent, ou « prix de référence ». Un prix ou un indice de référence observable sur le marché est indispensable pour calculer la valeur de tout produit financier dérivé. Si un produit financier dérivé ne peut pas être évalué parce qu'aucun prix ou indice de marché n'existe pour l'instrument sous-jacent, il ne peut être considéré comme un actif financier.
Autres comptes à payer	6308	Les autres comptes à payer comprennent les crédits commerciaux et avances et divers autres comptes à payer. Tous ces passifs doivent être valorisés au montant que le débiteur est tenu contractuellement de verser au créancier pour éteindre l'obligation. Les autres comptes à payer comprennent des montants échus mais non encore réglés au titre d'achats de titres, loyers, salaires et traitements, cotisations sociales, prestations sociales, etc. En principe, les intérêts courus mais non réglés s'ajoutent au principal de l'actif sous-jacent, et ne sont donc pas comptabilisés dans cette catégorie.
Passifs: Intérieurs (par créancier)	631	La totalité des passifs sur les unités institutionnelles résidentes. Une unité institutionnelle résidente d'un pays a, sur le territoire économique de ce pays, un centre d'intérêt économique.

Code	Description	Définitions / descriptions
63111	Administrations publiques	Le secteur des administrations publiques est constitué de toutes les unités d'administration publique et de toutes les ISBL non marchandes contrôlées et principalement financées par des unités d'administration publique. Aux fins des statistiques consolidées des administrations publiques, tous les passifs (et les actifs financiers de contrepartie--62111) des unités des administrations publiques seront éliminés dans la consolidation et cette catégorie sera égale à zéro. Aux fins des statistiques consolidées de l'administration centrale, seuls les passifs (et leurs actifs financiers de contrepartie--62111) des unités de l'administration centrale seront éliminés dans la consolidation.
631111	Administration centrale	L'administration centrale est, dans la plupart des pays, un sous-secteur vaste et complexe, comprenant un groupe central de départements ou de ministères constituant une unité institutionnelle, ainsi que, dans de nombreux pays, d'autres entités ayant un statut légal distinct et une autonomie suffisante pour pouvoir constituer des unités supplémentaires de l'administration centrale (telles que des unités extra-budgétaires de l'administration centrale et les fonds de sécurité sociale).
631112	Administrations d'États fédérés, de provinces	Un État fédéré, province ou région, correspond à la zone géographique la plus étendue pouvant constituer une subdivision politique ou administrative d'un pays. Cette zone géographique peut avoir d'autres appellations, comme celles de province, canton, république, préfecture ou département, ou de région administrative. Le pouvoir législatif, judiciaire et exécutif de l'administration d'un État fédéré s'étend sur l'ensemble de son territoire, lequel comprend généralement de nombreuses localités mais exclut les territoires d'autres États fédérés. Dans certains pays, il n'existe ni États fédérés ni administrations d'États fédérés. Les administrations locales exercent leur pouvoir législatif, judiciaire et exécutif sur les plus petits des territoires géographiques pouvant exister d'un point de vue administratif et politique. Leurs pouvoirs sont généralement beaucoup plus limités que ceux de l'administration centrale ou des administrations d'États fédérés, et elles peuvent être habilitées ou non à prélever des impôts sur les unités institutionnelles ou sur les activités qui ont lieu sur leur territoire. Toutefois, pour être traitées comme des unités institutionnelles, elles doivent avoir le droit de posséder des actifs, de se procurer des ressources financières et de contracter des engagements en empruntant en leur nom propre.
63112	Banque centrale	La banque centrale, qui comprend la banque centrale proprement dite et l'institut d'émission ou l'autorité monétaire autonome qui émettent de la monnaie nationale pleinement adossée à des réserves de change, ainsi que d'autres organismes sous tutelle administrative formant des unités institutionnelles distinctes et qui effectuent principalement des opérations de banque centrale. La banque centrale fait partie du secteur des sociétés financières qui inclut toutes les sociétés et quasi-sociétés et ISBL marchandes dont les activités principales sont étroitement liées à l'intermédiation financière.
63113	Autres sociétés de dépôts	Les institutions de dépôts sont des sociétés financières, des quasi-sociétés ou des ISBL marchandes dont l'activité principale est l'intermédiation financière, à l'exception de la banque centrale. Elles font partie du secteur des sociétés financières qui inclut toutes les sociétés et quasi-sociétés et ISBL marchandes dont les activités principales sont étroitement liées à l'intermédiation financière.
63114	Autres sociétés financières non classées ailleurs	Le sous-secteur des sociétés financières non classées ailleurs comprend l'ensemble des institutions financières — sociétés, quasi-sociétés et ISBL marchandes — ne recevant pas de dépôts. Elles font partie du secteur des sociétés financières qui inclut toutes les sociétés et quasi-sociétés et ISBL marchandes dont les activités principales sont étroitement liées à l'intermédiation financière.
63115	Sociétés non financières	Unités institutionnelles créées pour produire des biens et des services non financiers marchands.

Sociétés publiques non financières	631151	Entreprises non financières résidentes contrôlées par l'administration publique.
Sociétés privées non financières	631152	Entreprises non financières résidentes qui ne sont pas contrôlées par l'administration publique.
Ménages et ISBL	63116	Petits groupes de personnes mettant en commun une partie, ou la totalité, de leur revenu et de leur patrimoine, consommant collectivement certains types de biens et de services et partageant le même logement, plus les institutions sans but lucratif résidentes offrant des biens et des services non marchands aux ménages, sauf celles qui sont contrôlées et principalement financées par les administrations publiques.
Passifs financiers: extérieurs (par créancier)	632	La totalité des engagements financiers sur les unités institutionnelles non résidentes. Une unité institutionnelle non résidente d'un pays n'a pas, sur le territoire économique de ce pays, un centre d'intérêt économique.
<u>Postes pour mémoire du compte de patrimoine:</u>		
Valeur nette [62-63]	6M2	La valeur nette est la différence entre la valeur totale des actifs et la valeur totale des passifs.
Dette brute	--	La dette brute est constituée de tous les passifs obligeant le débiteur à effectuer en faveur du créancier un paiement ou des paiements d'intérêts ou de principal à une date ou à des dates futures. Par conséquent, dans le système SFP, tous les passifs sont des dettes, sauf les actions et autres participations [6305] et les dérivés financiers [6307].
Dette brute à la valeur marchande	6M3	Voir "Dette brute", plus haut. La valeur marchande est le montant de monnaie qu'un acheteur est prêt à verser au vendeur pour acquérir un bien; cet échange s'effectue entre deux parties indépendantes l'une de l'autre sur la base de considérations commerciales seulement. La valeur marchande d'un instrument d'emprunt doit être fondée sur le prix en vigueur sur le marché pour cet instrument à la date à laquelle se rapporte l'état d'encours correspondant, c'est-à-dire les prix courants du marché aux dates en question (c'est-à-dire au début ou à la fin de la période de référence).
Dette intérieure brute à la valeur marchande	6M31	Indique la valeur marchande du total des créances sur les unités institutionnelles résidentes. Une unité institutionnelle est résidente d'un pays lorsqu'elle a, sur le territoire économique de ce pays, un centre d'intérêt économique.
Dette extérieure brute à la valeur marchande	6M32	Indique la valeur marchande du total des créances sur les unités non institutionnelles non résidentes. Une unité institutionnelle est non résidente d'un pays lorsqu'elle n'a pas, sur le territoire économique de ce pays, un centre d'intérêt économique.
Dette brute à la valeur faciale	6M35	Voir "Dette brute", plus haut. Montant du principal non escompté à rembourser à l'échéance. Pour les prêts, la valeur faciale est le montant initial du prêt porté sur le contrat.
Dette intérieure brute à la valeur faciale	6M351	La totalité des engagements financiers sur les unités institutionnelles résidentes. Une unité institutionnelle résidente d'un pays a, sur le territoire économique de ce pays, un centre d'intérêt économique.
Dette extérieure brute à la valeur faciale	6M352	La totalité de la valeur faciale des engagements financiers sur les unités institutionnelles non résidentes. Une unité institutionnelle non résidente d'un pays n'a pas, sur le territoire économique de ce pays, un centre d'intérêt économique.

Dettes brutes à valeur nominale	6M4	Voir "Dettes brutes" plus haut. La valeur nominale est la valeur actuelle nette des paiements à venir au titre du principal et des intérêts du capital à rembourser actualisés au moyen des taux d'intérêt contractuels existants. La valeur nominale est le montant exigible par le créancier auprès d'un débiteur à tout moment. La valeur nominale n'est pas nécessairement égale à la valeur faciale.
Dettes intérieures brutes à valeur nominale	6M41	Indique la valeur nominale du total des créances sur les unités institutionnelles résidentes. Une unité institutionnelle est résidente d'un pays lorsqu'elle a, sur le territoire économique de ce pays, un centre d'intérêt économique.
Dettes extérieures brutes à valeur nominale	6M42	Indique la valeur nominale du total des créances sur les unités institutionnelles non résidentes. Une unité institutionnelle est non résidente d'un pays lorsqu'elle n'a pas, sur le territoire économique de ce pays, un centre d'intérêt économique.
Dettes brutes par monnaie	6M36	Total de la dette en monnaie nationale et en devises; elle peut être évaluée à sa valeur marchande, faciale ou nominale.
Dettes brutes en monnaie nationale	6M361	Total de la dette en monnaie nationale et liée à la monnaie nationale; elle peut être évaluée à sa valeur marchande, faciale ou nominale. La dette en monnaie nationale est la dette réglée et payable en monnaie nationale. La dette en monnaie liée à la monnaie nationale est la dette payable en devises mais dont les montants à payer sont indexés (ou liés) à la monnaie nationale.
Dettes brutes en devises	6M362	Total de la dette en devises et en monnaie liée à des devises; elle peut être évaluée à sa valeur marchande, faciale ou nominale. La dette en monnaie nationale est la dette réglée et payable en devises. La dette en monnaie liée à des devises est la dette payable en monnaie nationale mais dont les montants à payer sont indexés (ou liés) à une devise étrangère.
Dettes brutes par échéance initiale	6M37	Total de la dette à court et à long terme; elle peut être évaluée à sa valeur marchande, faciale ou nominale.
Court terme par échéance initiale	6M371	Dettes (y compris en monnaie) remboursables à vue ou dont l'échéance initiale est de un an ou moins.
Long terme par échéance initiale	6M372	Dettes remboursables avec une échéance initiale inférieure à un an ou dont l'échéance n'a pas été spécifiée.
Dettes brutes par échéance résiduelle	6M38	Total de la dette à court et à long terme; elle peut être évaluée à sa valeur marchande, faciale ou nominale.
Court terme par échéance résiduelle	6M381	Total de la valeur de l'encours de la dette à court terme (échéance initiale) et de la valeur de l'encours de la dette à long terme (échéance initiale) exigible dans un an ou plus. L'échéance résiduelle (échéance restante) indique la date d'exigibilité des paiements et donc les risques éventuels de liquidité que peut courir l'économie.
Long terme par échéance résiduelle	6M382	Total de la valeur de l'encours de la dette à long terme (échéance initiale) exigible dans un an ou plus. L'échéance résiduelle (échéance restante) indique la date d'exigibilité des paiements et donc les risques éventuels de liquidité que peut courir l'économie.

OPÉRATIONS DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES:

Recettes	1	Les recettes sont des transactions qui augmentent la valeur nette. Les recettes excluent le produit de la vente d'actifs financiers et non financiers ainsi que les accumulations de passifs, car ces transactions n'ont pas d'effets sur la valeur nette.
Recettes fiscales	11	Les recettes fiscales incluent les transferts obligatoires vers le secteur des administrations publiques, mais elles excluent certains transferts obligatoires tels que la plupart des cotisations de sécurité sociale et les amendes et pénalités. Les impôts sont classés principalement selon leur assiette respective.
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en c 111	c 111	Cette catégorie de recettes fiscales comprend généralement les impôts perçus sur (i) les salaires, traitements, pourboires, droits, commissions, avantages sociaux et autres rémunérations de la main d'œuvre; (ii) les intérêts, dividendes, loyers et royalties; (iii) les gains et les pertes en capital, y compris les distributions de gains en capital des organismes de placement collectif (OPCVM); (iv) les bénéfices des sociétés de capitaux, des sociétés de personnes, des entreprises individuelles, des masses successorales et des fonds de fiducie (trust); (v) la partie imposable des prestations de sécurité sociale, pensions, rentes et capitaux d'assurance-vie et autres revenus distribués au titre des retraites; et (vi) les autres revenus divers. Les impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital peuvent être prélevés sur les personnes physiques ou les sociétés. Si aucune information ne permet d'attribuer l'impôt à l'une ou l'autre de ces catégories, il est alors à classer dans la catégorie non ventilables.
Impôts sur les salaires et la main-d'oeuvre	112	Cette catégorie comprend les impôts acquittés par les employeurs ou les travailleurs indépendants en fonction de la masse salariale ou selon un montant forfaitaire par personne, et qui ne sont pas affectés à un régime de sécurité sociale. Les paiements destinés aux régimes de sécurité sociale sont à classer dans les cotisations de sécurité sociale.
Impôts sur le patrimoine	113	Sont enregistrés dans cette catégorie les impôts frappant l'utilisation, la propriété ou la mutation de patrimoine. Ils peuvent être perçus à intervalles réguliers, une fois pour toutes ou à l'occasion d'un transfert de propriété. Les impôts sur le patrimoine se subdivisent en six catégories : impôts périodiques sur la propriété immobilière; impôts périodiques sur le patrimoine net (impôts sur la fortune); impôts sur les mutations par décès, les successions et les donations entre vifs et legs; impôts sur les transactions financières et en capital; autres impôts non périodiques sur le patrimoine; et autres impôts périodiques sur le patrimoine.
Impôts sur les biens et services	114	Ce poste couvre tous les impôts perçus sur la production, l'extraction, la vente, le transfert, la location ou la livraison de biens et la prestation de services. Il comprend également les impôts sur l'utilisation de biens et les impôts liés à l'autorisation d'utiliser des biens ou d'exercer des activités. Sont inclus : <ul style="list-style-type: none"> • Les taxes sur la valeur ajoutée. • Les impôts généraux sur la vente, qu'ils interviennent au stade de la fabrication ou de la production, ou de la vente en gros ou au détail. • Les taxes prélevées à un seul stade ou les taxes cumulatives en cascade affectées aux différents stades du processus de production ou de distribution. • Les accises. • Les impôts sur l'utilisation de véhicules à moteur ou d'autres biens. • Les impôts liés à l'autorisation d'utiliser des biens ou d'exercer certaines activités. • Les impôts sur l'extraction, le traitement ou la production de minéraux et d'autres produits.

Impôts sur le commerce extérieur et les transactions: 115

Les impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales incluent les droits de douane et autres droits à l'importation, les taxes à l'exportation, les bénéfices des monopoles d'exportation, les bénéfices de change, les taxes sur les opérations de change et autres impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales.

Autres recettes fiscales

116

Sont regroupés ici les impôts prélevés sur une ou plusieurs assiettes différentes de celles utilisées pour les catégories précédentes. Figurent également ici les recettes provenant d'impôts non identifiés et les intérêts et pénalités pour retard ou défaut de paiement qui ne peuvent être associés à une catégorie particulière d'impôt.

Cotisations sociales

12

Les cotisations sociales sont des paiements, effectifs ou imputés, effectués par les employeurs pour le compte de leurs salariés ou directement par les salariés, les travailleurs indépendants ou les personnes n'occupant pas d'emploi, afin de garantir le droit à des prestations sociales en faveur des cotisants, de leurs ayants droit ou de leurs survivants. Ces cotisations peuvent être obligatoires ou volontaires. Les cotisations sociales se subdivisent en cotisations de sécurité sociale et en autres cotisations sociales selon le régime qu'elles financent.

Dons

13

Les dons sont des transferts non obligatoires courants ou en capital qu'une administration publique peut recevoir d'une autre administration publique ou d'une organisation internationale. Les dons sont classés tout d'abord selon le type d'administration publique donatrice, puis selon qu'ils sont courants ou en capital. Le système de SFP distingue trois sources de dons : dons reçus d'administrations étrangères, dons reçus d'organisations internationales, et dons reçus d'autres unités d'administration publique. Les dons courants sont des dons destinés à couvrir des dépenses courantes et ne sont pas rattachés ou subordonnés à l'acquisition d'un actif par le bénéficiaire. Les dons en capital concernent l'acquisition d'actifs par le bénéficiaire et peuvent se présenter sous la forme d'un transfert de fonds que le bénéficiaire doit en principe ou obligatoirement consacrer à l'acquisition d'un ou de plusieurs actifs (autres que des stocks), à un transfert d'actifs (autres que stocks et espèces), ou à l'annulation d'un engagement d'un commun accord entre le créancier et le débiteur. Si des doutes existent quant à la nature d'un don, il doit être classé dans la catégorie des dons courants. Les dons

sont enregistrés au moment où sont remplies toutes les conditions auxquelles est subordonnée leur réception et où le bénéficiaire jouit d'une créance inconditionnelle.

Autres recettes fiscales

14

Les autres recettes fiscales incluent les revenus de la propriété (par exemple, les intérêts, les dividendes, et les loyers), les ventes de biens et de services, les amendes, pénalités et confiscations, les transferts volontaires autres que les dons et les recettes diverses et non identifiées.

Charges

2

Les charges sont des transactions qui diminuent la valeur nette. Elles n'incluent pas les acquisitions d'actifs financiers et non financiers ni le remboursement des créances, car ces transactions n'ont pas d'effets sur la valeur nette.

Rémunération des salariés

21

La rémunération des salariés correspond à la rémunération totale, en espèces ou en nature, à verser à un agent des administrations publiques pour le travail effectué durant la période comptable considérée, à l'exception des travaux liés à la formation de capital pour compte propre. Elle inclut à la fois les traitements et salaires et les cotisations sociales aux régimes d'assurance sociale pour le compte des salariés. Sont exclus les montants à payer aux entrepreneurs et fournisseurs, aux sous-traitants indépendants et aux autres personnes qui font pas partie du personnel des administrations publiques.

Utilisation de biens et services	22	<p>Cette catégorie comprend l'utilisation des biens et services utilisés pour la production de biens et services marchands et non marchands -- à l'exception de la formation de capital pour compte propre -- plus les biens achetés en vue de leur revente, moins la variation nette des stocks de travaux en cours, de biens finis et de biens pour revente. En général, dans la pratique, les unités institutionnelles n'enregistrent pas directement l'utilisation proprement dite des biens pour la production, mais plutôt les achats de matières premières et de fournitures devant être utilisées comme intrants, ainsi que les variations des stocks de ces biens. L'utilisation des biens et services durant une période comptable donnée peut donc être estimée en soustrayant la valeur des variations des stocks de matières premières et de fournitures de la valeur des achats effectués.</p>
Consommation de capital fixe	23	<p>La consommation de capital fixe correspond à la diminution, durant la période comptable, de la valeur des actifs fixes détenus et utilisés par une administration publique du fait de la détérioration physique, de l'obsolescence prévisible ou de dommages accidentels pouvant être considérés comme normaux. Elle est évaluée aux prix moyens sur la période. La consommation de capital fixe peut s'écarter fortement de l'amortissement enregistré en comptabilité publique, qui est souvent calculé à partir du coût initial des actifs fixes.</p>
Intérêts	24	<p>Les intérêts sont payés par les unités qui contractent certains types d'engagements, sous forme principalement de dépôts, de titres autres que des actions, de crédits et de comptes à payer. Ces engagements surviennent lorsqu'une unité d'administration publique emprunte des fonds à une autre unité institutionnelle. L'intérêt est la charge que le débiteur supporte pour l'utilisation du principal, qui correspond à la valeur économique fournie par le créancier. La charge d'intérêts s'accroît de façon continue sur la période pour laquelle l'engagement a été pris. Il est donc recommandé que les intérêts courus mais non versés soient ajoutés au principal de l'instrument sous-jacent.</p>
Subventions	25	<p>Les subventions sont des paiements courants sans contrepartie que les administrations publiques effectuent en faveur d'entreprises selon le niveau général de leurs activités productives ou selon le volume ou la valeur de biens et services particuliers produits, vendus, exportés ou importés. Les subventions peuvent ainsi être conçues pour agir sur le niveau de la production, les prix de vente, ou les bénéfices des entreprises. Les versements aux entreprises pour financer leur formation de capital, ou en réparation de dommage subis par leurs actifs non financiers ou encore pour couvrir d'importants déficits courants accumulés sur deux ans ou plus sont à enregistrer parmi les autres charges en capital. Les subventions incluent aussi des transferts aux sociétés et quasi-sociétés publiques destinés à compenser les pertes qu'elles subissent dans leurs activités productives lorsque, dans le cadre d'une politique économique et sociale délibérée, elles font payer des prix inférieurs à leurs coûts moyens de production. Si ces pertes ont été accumulées sur deux ans ou plus, les paiements sont à classer parmi les autres charges en capital. Les subventions sont à classer d'abord selon</p> <p>que le bénéficiaire est un producteur public ou privé, puis selon que le producteur est une institution non financière ou financière.</p>

Dons	26	Les dons sont des transferts non obligatoires courants ou en capital qu'une administration publique peut recevoir d'une autre administration publique ou d'une organisation internationale. Les dons sont classés tout d'abord selon le type d'administration publique bénéficiaire puis selon qu'ils sont courants ou en capital. Le système SFP distingue trois types de bénéficiaires de dons : dons aux administrations étrangères, dons aux organisations internationales, et dons à d'autres unités d'administration publique. Les dons courants sont des dons destinés à couvrir des dépenses courantes et ne sont pas rattachés ou subordonnés à l'acquisition d'un actif par le bénéficiaire. Les dons en capital concernent l'acquisition d'actifs par le bénéficiaire et peuvent se présenter sous la forme d'un transfert de fonds que le bénéficiaire doit en principe ou obligatoirement consacrer à l'acquisition d'un ou de plusieurs actifs (autres que des stocks), à un transfert d'actifs (autres que stocks et espèces), ou à l'annulation d'un engagement d'un commun accord entre le créancier et le débiteur. Si des doutes existent quant à la nature d'un don, il doit être classé dans la catégorie des dons courants. Les dons sont
Prestations sociales	27	enregistrés au moment où sont remplies toutes les conditions auxquelles est subordonnée leur réception et où le bénéficiaire jouit d'une créance inconditionnelle. Les prestations sociales sont définies comme étant des transferts en espèces ou en nature destinés à protéger l'ensemble ou des segments spécifiques de la population contre certains risques sociaux. Les risques sociaux sont des événements ou circonstances susceptibles d'avoir un impact négatif sur le bien-être des ménages en grevant leurs ressources ou en réduisant directement leurs revenus. La fourniture de services médicaux, l'indemnisation du chômage ou les pensions des régimes de sécurité sociale sont des exemples de prestations sociales. Celles-ci sont classées selon le type de régime qui régit leurs paiements, à savoir la sécurité sociale, l'assistance sociale et les régimes d'assurance sociale d'employeurs. Les prestations sociales ne sont pas toutes traitées en charges. Le paiement des pensions et autres prestations de retraite par les régimes d'assurance sociale d'employeurs sont considérés comme une réduction de passifs. Elles incluent les prestations de sécurité sociale, les prestations d'assistance sociale et les prestations sociales d'employeurs.
Autres charges	28	Les autres charges incluent les charges liées à la propriété autres que les intérêts et les autres charges courantes et autres charges en capital qui incluent un certain nombre de transferts qui répondent à des objectifs très différents, et toutes les autres charges liées à des transactions non classées ailleurs.
Solde brut de gestion [1-2+23]	GOB	Total des recettes moins total des dépenses, consommation de capital fixe exclue. Ce solde comptable présente l'effet total des transactions, à l'exception de la consommation de capital fixe, sur la valeur nette des administrations publiques.
Solde net de gestion [1-2]	NOB	Total des recettes moins total des dépenses. Ce solde comptable présente l'effet total des transactions sur la valeur nette des administrations publiques.
Acquisition nette d'actifs non financiers	31	Cette catégorie présente le résultat de toutes les transactions qui causent des variations des actifs non financiers détenus par l'administration publique. La variation totale de cette catégorie d'actifs correspond aux acquisitions nettes de cette catégorie moins la consommation de capital fixe. Cette catégorie exclut les autres flux économiques sur actifs non financiers, à savoir les gains/pertes de détention et autres variations dans le volume des actifs.
Acquisition d'actifs non financiers	31.1	Toutes les transactions qui accroissent la détention d'actifs d'une unité sont des acquisitions.
Cession d'actifs non financiers	31.2	À l'exception de la consommation de capital fixe, toutes les transactions qui diminuent la détention d'actifs par une unité sont des cessions.

Consommation de capital fixe [=23]	31.3		La consommation de capital fixe correspond à la diminution, durant la période comptable, de la valeur des actifs fixes détenus et utilisés par une administration publique du fait de la détérioration physique, de l'obsolescence prévisible ou de dommages accidentels pouvant être considérés comme normaux. Elle est évaluée aux prix moyens sur la période. La consommation de capital fixe peut s'écarter fortement de l'amortissement enregistré en comptabilité publique, qui est souvent calculé à partir du coût initial des actifs.
Capacité / besoin de financement [1-2-31 = 1-2M]	NLB		Le solde capacité(+)/besoin(-) de financement est un indicateur synthétique de l'apport en ressources financières des administrations publiques aux autres secteurs de l'économie et aux non-résidents (capacité nette), ou de la ponction des ressources financières sur d'autres secteurs et non-résidents (besoin net). Ce solde peut donc être considéré comme un indicateur de l'impact financier de l'action des administrations publiques sur le reste de l'économie et les non-résidents.
Acquisition nette d'actifs financiers	32		Cette catégorie présente le résultat de toutes les transactions qui causent des variations des actifs financiers détenus par l'administration publique, c'est-à-dire les acquisitions moins les cessions d'actifs non financiers. Cette catégorie exclut les autres flux économiques sur actifs financiers, à savoir les gains/pertes de détention et autres variations dans le volume des actifs.
Numéraire et dépôts	3202		
Titres autres que les actions	3203		
Crédits	3204		
Actions et autres participations	3205		Voir les définitions des actifs financiers par instrument dans le compte de patrimoine, plus haut.
Réserves techniques d'assurance	3206		
Dérivés financiers	3207		
Autres comptes à recevoir	3208		
Acquisition nette d'actifs financiers: intérieurs (par débiteur)	321		
Acquisition nette d'actifs financiers: extérieurs (par débiteur)	322		Voir les définitions des actifs financiers par débiteur dans le compte de patrimoine, plus haut.
Or monétaire et DTS	323		Voir la définition de l'or monétaire et des DTS dans le compte de patrimoine, plus haut.
Accroissement net du passif financier	33		Cette catégorie présente le résultat net de toutes les transactions qui causent des variations du stock des passifs des administrations publiques, à savoir accumulations de passifs moins remboursements / réductions des passifs. Cette catégorie exclut les autres flux économiques sur passifs, à savoir les gains/pertes de détention et autres variations dans le volume des passifs.
Monnaie et dépôts	3302		
Titres autres que les actions	3303		
Crédits	3304		
Actions et autres participations	3305		Voir les définitions des passifs par instrument dans le compte de patrimoine, plus haut.
Réserves techniques d'assurance	3306		
Dérivés financiers	3307		
Autres comptes à payer	3308		
Accumulation nette de passifs: Intérieurs (par créancier)	331		
Accumulation nette de passifs: Extérieurs (par créancier)	332		Voir les définitions des passifs par créancier dans le compte de patrimoine, plus haut.

*Divergence statistique [32 - 33 - NLB] **

NLBz Par convention, la divergence statistique calculée (si elle n'est pas égale à zéro) présente l'ajustement nécessaire pour que la capacité/le besoin de financement corresponde au total du financement. Idéalement, la divergence statistique doit être égale à zéro ce qui indique que les transactions sur actifs financiers et passifs (total du financement) sont égales aux prêts/emprunts nets.

2M Pour mémoire: Total dépenses [2+31]
Total des dépenses plus l'acquisition nette des actifs non financiers. Cette définition est différente de celle du MSFP 1986 en ce sens qu'elle (1) prend en compte les cessions d'actifs non financiers et (2) se fait sur la base des droits constatés.

FLUX DE TRÉSORERIE**Entrées de trésorerie liées aux activités de gestion 1**

Les entrées de trésorerie liées aux activités de gestion sont toutes les transactions de trésorerie qui accroissent la valeur nette. Ce poste exclut le produit de la vente d'actifs non financiers et financiers ainsi que l'accumulation de passifs, car ces transactions n'affectent pas la valeur nette.

11 Recettes fiscales Les recettes fiscales incluent les transferts obligatoires en espèces vers le secteur des administrations publiques, mais elles excluent certains transferts obligatoires tels que la plupart des cotisations sociales et les amendes et pénalités. Les impôts sont classés principalement selon leur assiette respective.

Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en c 111

Cette catégorie de recettes fiscales comprend généralement les impôts perçus sur (i) les salaires, traitements, pourboires, droits, commissions, avantages sociaux et autres rémunérations de la main d'œuvre; (ii) les intérêts, dividendes, loyers et royalties; (iii) les gains et les pertes en capital, y compris les distributions de gains en capital des organismes de placement collectif (OPCVM); (iv) les bénéfices des sociétés de capitaux, des sociétés de personnes, des entreprises individuelles, des masses successorales et des fonds de fiducie (trust); (v) la partie imposable des prestations de sécurité sociale, pensions, rentes et capitaux d'assurance-vie et autres revenus distribués au titre des retraites; et (vi) les autres revenus divers. Les impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital peuvent être prélevés sur les personnes physiques ou les sociétés. Si aucune information ne permet d'attribuer l'impôt à l'une ou l'autre de ces catégories, il est alors à classer dans la catégorie non ventilables.

Impôts sur les salaires et la main-d'oeuvre 112

Cette catégorie comprend les impôts acquittés par les employeurs ou les travailleurs indépendants en fonction de la masse salariale ou selon un montant forfaitaire par personne, et qui ne sont pas affectés à un régime de sécurité sociale. Les paiements destinés aux régimes de sécurité sociale sont à classer dans les cotisations de sécurité sociale.

Impôts sur le patrimoine 113

Sont enregistrés dans cette catégorie les impôts frappant l'utilisation, la propriété ou la mutation de patrimoine. Ils peuvent être perçus à intervalles réguliers, une fois pour toutes ou à l'occasion d'un transfert de propriété. Les impôts sur le patrimoine se subdivisent en six catégories : impôts périodiques sur la propriété immobilière; impôts périodiques sur le patrimoine net (impôts sur la fortune); impôts sur les mutations par décès, les successions et les donations entre vifs et legs; impôts sur les transactions financières et en capital; autres impôts non périodiques sur le patrimoine; et autres impôts périodiques sur le patrimoine.

Impôts sur les biens et services 114

Ce poste couvre tous les impôts perçus sur la production, l'extraction, la vente, le transfert, la location ou la livraison de biens et la prestation de services. Il comprend également les impôts sur l'utilisation de biens et les impôts liés à l'autorisation d'utiliser des biens ou d'exercer des activités. Sont inclus :

- Les taxes sur la valeur ajoutée.
- Les impôts généraux sur la vente, qu'ils interviennent au stade de la fabrication ou production, ou de la vente en gros ou au détail.
- Les taxes prélevées à un seul stade ou les taxes cumulatives en cascade affectées aux différents stades du processus de production ou de distribution.
- Les accises.
- Les impôts sur l'utilisation de véhicules à moteur ou d'autres biens.
- Les impôts liés à l'autorisation d'utiliser des biens ou d'exercer certaines activités.
- Les impôts sur l'extraction, le traitement ou la production de minéraux et d'autres produits.

Impôts sur le commerce extérieur et les transactions: 115

Les impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales incluent les droits de douane et autres droits à l'importation, les taxes à l'exportation, les bénéfices des monopoles d'exportation, les bénéfices de change, les taxes sur les opérations de change et autres impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales.

Autres recettes fiscales

116 Sont regroupés ici les impôts prélevés sur une ou plusieurs assiettes différentes de celles utilisées pour les catégories précédentes. Figurent également ici les recettes provenant d'impôts non identifiés et les intérêts et pénalités pour retard ou défaut de paiement qui ne peuvent être associés à une catégorie particulière d'impôt.

Prestations sociales

12 Les cotisations sociales sont des paiements, effectifs ou imputés, effectués par les employeurs pour le compte de leurs salariés ou directement par les salariés, les travailleurs indépendants ou les personnes n'occupant pas d'emploi, afin de garantir le droit à des prestations sociales en faveur des cotisants, de leurs ayants droit ou de leurs survivants. Ces cotisations peuvent être obligatoires ou volontaires. Les cotisations sociales se subdivisent en cotisations de sécurité sociale et en autres cotisations sociales selon le régime qu'elles financent.

Dons

13 Les dons sont des transferts non obligatoires courants ou en capital qu'une administration publique peut recevoir d'une autre administration publique ou d'une organisation internationale. Les dons sont classés tout d'abord selon le type d'administration publique donatrice, puis selon qu'ils sont courants ou en capital. Le système de SFP distingue trois sources de dons : dons reçus d'administrations étrangères, dons reçus d'organisations internationales, et dons reçus d'autres unités d'administration publique. Les dons courants sont des dons destinés à couvrir des dépenses courantes et ne sont pas rattachés ou subordonnés à l'acquisition d'un actif par le bénéficiaire. Les dons courants sont des dons destinés à couvrir des dépenses courantes et ne sont pas rattachés ou subordonnés à l'acquisition d'un actif par le bénéficiaire. Les dons en capital concernent l'acquisition d'actifs par le bénéficiaire et peuvent se présenter sous la forme d'un transfert de fonds que le bénéficiaire doit en principe ou obligatoirement consacrer à l'acquisition d'un ou de plusieurs actifs (autres que des stocks), à un transfert d'actifs (autres que stocks et espèces), ou à l'annulation d'un engagement d'un

commun accord entre le créancier et le débiteur. Si des doutes existent quant à la nature d'un don, il doit être classé dans la catégorie des dons courants. Les dons sont enregistrés au moment où sont remplies toutes les conditions auxquelles est subordonnée leur réception et où le bénéficiaire jouit d'une créance inconditionnelle.

Autres recettes fiscales

14 Les autres recettes fiscales incluent les revenus de la propriété (par exemple, les intérêts, les dividendes, et les loyers), les ventes de biens et de services, les amendes, pénalités et confiscations, les transferts volontaires autres que les dons et les recettes diverses et non identifiées.

Sorties de trésorerie liées aux activités de gestion 2

Les sorties de trésorerie liées aux activités de gestion sont des transactions de trésorerie qui diminuent la valeur nette. Elles n'incluent pas les acquisitions d'actifs financiers et non financiers ni le remboursement des créances, car ces transactions n'ont pas d'effets sur la valeur nette.

Rémunération des salariés

21 La rémunération des salariés correspond à la rémunération totale, en espèces ou en nature, à verser à un agent des administrations publiques pour le travail effectué durant la période comptable considérée, à l'exception des travaux liés à la formation de capital pour compte propre. Elle inclut à la fois les traitements et salaires et les cotisations sociales aux régimes d'assurance sociale pour le compte des salariés. Sont exclus les montants à payer aux entrepreneurs et fournisseurs, aux sous-traitants indépendants et aux autres personnes qui font pas partie du personnel des administrations publiques.

Achats de biens et services

22 Cette catégorie comprend les paiements de trésorerie en échange de biens et services pendant la période comptable.

Intérêts	24	Les intérêts sont payés par les unités qui contractent certains types d'engagements, sous forme principalement de dépôts, de titres autres que des actions, de crédits et de comptes à payer. Ces engagements surviennent lorsqu'une unité d'administration publique emprunte des fonds à une autre unité institutionnelle. L'intérêt est la charge que le débiteur supporte pour l'utilisation du principal, qui correspond à la valeur économique fournie par le créancier.
Subventions	25	Les subventions sont des paiements courants sans contrepartie que les administrations publiques effectuent en faveur d'entreprises selon le niveau général de leurs activités productives ou selon le volume ou la valeur de biens et services particuliers produits, vendus, exportés ou importés. Les subventions peuvent ainsi être conçues pour agir sur le niveau de la production, les prix de vente, ou les bénéfices des entreprises. Les versements aux entreprises pour financer leur formation de capital, ou en réparation de dommages subis par leurs actifs non financiers ou encore pour couvrir d'importants déficits courants accumulés sur deux ans ou plus sont à enregistrer parmi les autres charges en capital. Les subventions incluent aussi des transferts aux sociétés et quasi-sociétés publiques destinés à compenser les pertes qu'elles subissent dans leurs activités productives lorsque, dans le cadre d'une politique économique et sociale délibérée, elles font payer des prix inférieurs à leurs coûts moyens de production. Si ces pertes ont été accumulées sur deux ans ou plus, les paiements sont à classer parmi les autres charges en capital. Les subventions sont à classer d'abord selon
Dons	26	que le bénéficiaire est un producteur public ou privé, puis selon que le producteur est une institution non financière ou financière. Les dons sont des transferts non obligatoires courants ou en capital qu'une administration publique peut recevoir d'une autre administration publique ou d'une organisation internationale. Les dons sont classés tout d'abord selon le type d'administration publique bénéficiaire puis selon qu'ils sont courants ou en capital. Le système de SFP distingue trois types de bénéficiaires de dons : dons aux administrations étrangères, dons aux organisations internationales, et dons à d'autres unités d'administration publique. Les dons courants sont des dons destinés à couvrir des dépenses courantes et ne sont pas rattachés ou subordonnés à l'acquisition d'un actif par le bénéficiaire. Les dons en capital concernent l'acquisition d'actifs par le bénéficiaire et peuvent se présenter sous la forme d'un transfert de fonds que le bénéficiaire doit en principe ou obligatoirement consacrer à l'acquisition d'un ou de plusieurs actifs (autres que des stocks), à un transfert d'actifs (autres que stocks et espèces), ou à l'annulation d'un engagement d'un commun accord entre le créancier et le débiteur. Si des doutes existent quant à la nature d'un don, il doit être classé dans la catégorie des dons courants. Les dons sont
Prestations sociales	27	enregistrés au moment où sont remplies toutes les conditions auxquelles est subordonnée leur réception et où le bénéficiaire jouit d'une créance inconditionnelle. Les prestations sociales sont définies comme étant des transferts en espèces ou en nature destinés à protéger l'ensemble ou des segments spécifiques de la population contre certains risques sociaux. Les risques sociaux sont des événements ou circonstances susceptibles d'avoir un impact négatif sur le bien-être des ménages en grevant leurs ressources ou en réduisant directement leurs revenus. La fourniture de services médicaux, l'indemnisation du chômage ou les pensions des régimes de sécurité sociale sont des exemples de prestations sociales. Celles-ci sont classées selon le type de régime qui régit leurs paiements, à savoir la sécurité sociale, l'assistance sociale et les régimes d'assurance sociale d'employeurs. Les prestations sociales ne sont pas toutes traitées en charges. Le paiement des pensions et autres prestations de retraite par les régimes d'assurance sociale d'employeurs sont considérés comme une réduction de passifs. Elles incluent les prestations de sécurité sociale, les prestations d'assistance sociale et les prestations sociales d'employeurs.

Autres charges	28	Les autres charges incluent les charges liées à la propriété autres que les intérêts et les autres charges courantes et autres charges en capital qui incluent un certain nombre de transferts qui répondent à des objectifs très différents, et toutes les autres charges liées à des transactions non classées ailleurs.
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités de CIO		Total des recettes de trésorerie liées aux activités de gestion moins le total des paiements de trésorerie liés aux activités de gestion. Ce solde comptable est le montant total de trésorerie engendré ou absorbé par les activités de gestion.
Sorties nettes de trésorerie liées aux investissements en actifs non financiers		31 Cette catégorie présente le montant total de trésorerie engendré ou absorbé par les activités d'investissement, à savoir, les acquisitions moins les ventes d'actifs non financiers.
Acquisitions d'actifs non financiers	31.1	Total des paiements de trésorerie pour les acquisitions d'actifs non financiers.
Ventes d'actifs non financiers	31.2	Total des recettes de trésorerie engendrées par les ventes d'actifs non financiers.
Excédent / déficit de trésorerie [1-2-31 = 1-2M]		CSD Entrées de trésorerie liées aux activités de gestion moins les paiements de trésorerie liés aux activités de gestion, moins les sorties nettes de trésorerie liées aux investissements en actifs non financiers. C'est "l'équivalent en trésorerie" de la capacité/besoin net de financement dans les opérations de l'administration publique.
Acquisition nette d'actifs financiers autres que la trésorerie	32x	Résultat net des transactions de trésorerie qui causent une variation des actifs financiers autres que la trésorerie elle-même de l'administration publique, à savoir acquisitions moins ventes d'actifs financiers autres que la trésorerie.
Titres autres que les actions	3203	
Crédits	3204	Voir définitions des actifs financiers par instrument dans le compte de patrimoine, plus haut. Le numéraire et les dépôts (3202)
Actions et autres participations	3205	3205 sont exclus car ils sont présentés séparément comme la variation nette de trésorerie (NCB), plus loin. Il n'y a pas de comptes
Réserves techniques d'assurance	3206	à recevoir ici car il s'agit d'un tableau de trésorerie.
Dérivés financiers	3207	
Acquisition nette d'actifs financiers autres que la trésorerie: Intérieur (par débiteur)	321x	Voir les définitions des actifs financiers par débiteur dans le compte de patrimoine, plus haut. Le numéraire et les dépôts
Acquisition nette d'actifs financiers autres que la trésorerie (par débiteur)	322x	(3202) sont exclus parce qu'ils sont présentés séparément dans la variation nette du stock de trésorerie (NCB), plus loin.
Or monétaire et DTS	323	Voir définition de l'or monétaire et des DTS dans le compte de patrimoine, plus haut.
Accumulation nette de passifs	33	Cette catégorie présente le résultat de toutes les transactions de trésorerie qui causent des variations du stock des passifs de l'administration publique, c'est-à-dire l'accumulation moins les remboursements ou réductions de passifs.
Numéraire et dépôts	3302	
Titres autres que les actions	3303	
Crédits	3304	
Actions et autres participations	3305	Voir les définitions des passifs par instrument dans le compte de patrimoine, plus haut.
Réserves techniques d'assurance	3306	
Dérivés financiers	3307	

Accumulation nette de passifs: Intérieurs (par créancier)	331	
Accumulation nette de passifs: Extérieurs (par créancier)	332	Voir les définitions de passifs par créancier dans le compte de patrimoine, plus haut.
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement [-32x+33]	NFB	Accumulation nette de passifs moins l'acquisition nette d'actifs financiers autres que la trésorerie. Ce solde comptable présente le montant total de trésorerie engendré ou absorbé par les transactions sur actifs et passifs financiers autre que la trésorerie.
Variation nette de trésorerie [=3202]	NCB	Total de la trésorerie engendrée ou absorbée par les activités d'exploitation, les activités d'investissement et les transactions sur actifs financiers et passifs autres que la trésorerie. Ce solde comptable est utilisé (avec la trésorerie) pour évaluer la liquidité de l'administration.
<i>Divergence statistique [32 x 33+NCB-CSD] *</i>	CSDZ	Par convention, la divergence statistique calculée (si elle n'est pas égale à zéro) présente l'ajustement nécessaire pour que l'excédent/déficit de trésorerie corresponde au total du financement. Idéalement, la divergence statistique doit être égale à zéro ce qui indique que le financement total (transactions sur actifs financiers--y compris la trésorerie--et passifs (total du financement) est égal à l'excédent/déficit de trésorerie.
<u>Pour mémoire:</u>		
Total dépenses de trésorerie [2+31]	2M	Paiements en trésorerie liés aux activités de gestion plus les sorties nettes de trésorerie des investissements en actifs non financiers. Cette définition est différente de celle du MSFP 1986 en ce sens qu'elle prend en compte les ventes d'actifs non financiers. La définition des dépenses du MSFP 1986 est égale aux paiements de trésorerie liés aux activités de gestion plus les achats bruts d'actifs non financiers.

[nom du pays]
 [Unité monétaire / année finissant le ... (mois, jour)]

[Saisir le champ des données (BC, AC, or AP)]

SFP2001 code	[Année à laquelle les données se rapportent]			
	janvier-mars (Q1) a	avril-juin (Q2) a	juillet-septembre (Q3) a	octobre-décembre (Q4) a
Compte de patrimoine (bilan)				
Valeur nette	6			
Actifs non financiers	61			
Actifs financiers	62			
<i>par instrument</i>				
Numéraire et dépôts	6202			
Titres autres qu'actions	6203			
Crédits	6204			
Actions et autres participations	6205			
Réserves techniques d'assurance	6206			
Dérivés financiers	6207			
Autres comptes à recevoir	6208			
<i>par débiteur</i>				
Intérieurs	621			
Administrations publiques	62111			
Administration centrale	621111			
Administrations d'États fédérés et de provinces	621112			
Banque centrale	62112			
Autres institutions de dépôts	62113			
Sociétés financières non classées ailleurs	62114			
Sociétés non financières	62115			
Sociétés publiques non financières	621151			
Sociétés privées non financières	621152			
Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages	62116			
Extérieurs	622			
Or monétaire et DTS	623			
Passifs	63			
<i>par instrument</i>				
Numéraire et dépôts	6302			
Titres autres qu'actions	6303			
Crédits	6304			
Actions et autres participations	6305			
Réserves techniques d'assurance	6306			
Dérivés financiers	6307			
Autres comptes à payer	6308			

[nom du pays]
 [Unité monétaire / année finissant le ... (mois, jour)]
 [Saisir le champ des données (BC, AC, or AP)]

par créancier	code	[Année à laquelle les données se rapportent]			
		janvier-mars (Q1)	avril-juin (Q2)	juillet-septembre (Q3)	octobre-décembre (Q4)
		a	a	a	a
Intérieurs	631				
Administrations publiques	63111				
Administration centrale	631111				
Administrations d'États fédérés et de provinces	631112				
Banque centrale	63112				
Autres institutions de dépôts	63113				
Sociétés financières non classées ailleurs	63114				
Sociétés non financières	63115				
Sociétés publiques non financières	631151				
Sociétés privées non financières	631152				
Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages	63116				
Extérieurs	632				
Pour mémoire:					
Valeur financière nette [=62-63]	6M2				
Dettes brutes, valeur marchande	6M3				
Dettes brutes intérieures, valeur marchande	6M31				
Dettes brutes extérieures, valeur marchande	6M32				
Dettes brutes, valeur faciale	6M35				
Dettes brutes intérieures, valeur faciale	6M351				
Dettes brutes extérieures, valeur faciale	6M352				
Dettes brutes, valeur nominale	6M4				
Dettes brutes intérieures, valeur nominale	6M41				
Dettes brutes extérieures, valeur nominale	6M42				
Dettes brutes, par monnaie	6M36				
Dettes brutes en monnaie locale	6M361				
Dettes brutes en devises	6M362				
Dettes brutes par échéance initiale	6M37				
Court terme, échéance initiale	6M371				
Long terme, échéance initiale	6M372				
Dettes brutes par échéance restante	6M38				
Court terme par échéance restante	6M381				
Long terme par échéance restante	6M382				

[nom du pays]
 [Unité monétaire / année finissant le ... (mois, jour)]
 [Saisir le champ des données (BC, AC, or AP)]

SFP2001 code	[Année à laquelle les données se rapportent]			
	janvier-mars (Q1) a	avril-juin (Q2) a	juillet-septembre (Q3) a	octobre-décembre (Q4) a
VERIFICATIONS VERTICALES: COMPTE DE PATRIMOINE (BILAN)				
Composantes:				
6=61+62-63	0.0	0.0	0.0	0.0
62= 621+622+623	0.0	0.0	0.0	0.0
63= 631+632	0.0	0.0	0.0	0.0
62= 6202+6203+6204+6205+6206+6207+6208+623	0.0	0.0	0.0	0.0
621=6211+62112+62113+62114+62115+62116	0.0	0.0	0.0	0.0
63= 6302+6303+6304+6305+6306+6307+6308	0.0	0.0	0.0	0.0
631=6311+63112+63113+63114+63115+63116	0.0	0.0	0.0	0.0
6M2=62-63	0.0	0.0	0.0	0.0
6M3=63-6305-6307	0.0	0.0	0.0	0.0
6M3=6M31+6M32	0.0	0.0	0.0	0.0
6M35=6M351+6M352	0.0	0.0	0.0	0.0
6M4=6M41+6M42	0.0	0.0	0.0	0.0
6M36=6M361+6M362	0.0	0.0	0.0	0.0
6M37=6M371+6M372	0.0	0.0	0.0	0.0
6M38=6M381+6M382	0.0	0.0	0.0	0.0

[nom du pays]
 [Unité monétaire / année finissant le ... (mois, jour)]
 [Saisir le champ des données (BC, AC, or AP)]

SFP2001 code	Année à laquelle les c					
	janvier	février	mars	avril	mai	juin
	c	c	c	c	c	c
Compte de patrimoine (bilan)						
Valeur nette	6					
Actifs non financiers	61					
Actifs financiers	62					
<i>par instrument</i>						
Numéraire et dépôts	6202					
Titres autres qu'actions	6203					
Crédits	6204					
Actions et autres participations	6205					
Réserves techniques d'assurance	6206					
Dérivés financiers	6207					
Autres comptes à recevoir	6208					
<i>par débiteur</i>						
Intérieurs	621					
Administrations publiques	62111					
Administration centrale	621111					
Administrations d'États fédérés et de provinces	621112					
Banque centrale	62112					
Autres institutions de dépôts	62113					
Sociétés financières non classées ailleurs	62114					
Sociétés non financières	62115					
Sociétés publiques non financières	621151					
Sociétés privées non financières	621152					
Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages	62116					
Extérieurs	622					
Or monétaire et DTS	623					
Passifs	63					
<i>par instrument</i>						
Numéraire et dépôts	6302					
Titres autres qu'actions	6303					
Crédits	6304					
Actions et autres participations	6305					
Réserves techniques d'assurance	6306					
Dérivés financiers	6307					
Autres comptes à payer	6308					

[nom du pays]

[Unité monétaire / année finissant le ... (mois, jour)]

[Saisir le champ des données (BC, AC, or AP)]

par créancier	Année à laquelle les					
	janvier	février	mars	avril	mai	juin
SFP2001	code	c	c	c	c	c
Intérieurs	631					
Administrations publiques	63111					
Administration centrale	631111					
Administrations d'États fédérés et de provinces	631112					
Banque centrale	63112					
Autres institutions de dépôts	63113					
Sociétés financières non classées ailleurs	63114					
Sociétés non financières	63115					
Sociétés publiques non financières	631151					
Sociétés privées non financières	631152					
Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages	63116					
Extérieurs	632					

Pour mémoire:						
Valeur financière nette [=62-63]	6M2					
Dette brute, valeur marchande	6M3					
Dette brute intérieure, valeur marchande	6M31					
Dette brute extérieure, valeur marchande	6M32					
Dette brute, valeur faciale	6M35					
Dette brute intérieure, valeur faciale	6M351					
Dette brute extérieure, valeur faciale	6M352					
Dette brute, valeur nominale	6M4					
Dette brute intérieure, valeur nominale	6M41					
Dette brute extérieure, valeur nominale	6M42					
Dette brute, par monnaie	6M36					
Dette brute en monnaie locale	6M361					
Dette brute en devises	6M362					
Dette brute par échéance initiale	6M37					
Court terme, échéance initiale	6M371					
Long terme, échéance initiale	6M372					
Dette brute par échéance restante	6M38					
Court terme par échéance restante	6M381					
Long terme par échéance restante	6M382					

[nom du pays]
 [Unité monétaire / année finissant le ... (mois, jour)]
 [Saisir le champ des données (BC, AC, or AP)]

		Données se rapportant à					
		juillet	août	septembre	octobre	novembre	décember
		c	c	c	c	c	c
SFP2001	code						
	Compte de patrimoine (bilan)						
	Valeur nette						
	6						
	Actifs non financiers						
	61						
	Actifs financiers						
	<i>par instrument</i>						
	62						
	6202						
	6203						
	6204						
	6205						
	6206						
	6207						
	6208						
	<i>par débiteur</i>						
	621						
	6211						
	62111						
	621111						
	621112						
	62112						
	62113						
	62114						
	62115						
	621151						
	621152						
	62116						
	622						
	623						
	63						
	Passifs						
	<i>par instrument</i>						
	6302						
	6303						
	6304						
	6305						
	6306						
	6307						
	6308						

[nom du pays]
 [Unité monétaire / année finissant le ... (mois, jour)]
 [Saisir le champ des données (BC, AC, or AP)]

		données se rapportant à					
		juillet	août	septembre	octobre	novembre	décember
		c	c	c	c	c	c
SFP2001	code						
par créancier							
	Intérieurs						
	631						
	Administrations publiques						
	63111						
	Administration centrale						
	631111						
	Administrations d'États fédérés et de provinces						
	631112						
	Banque centrale						
	63112						
	Autres institutions de dépôts						
	63113						
	Sociétés financières non classées ailleurs						
	63114						
	Sociétés non financières						
	63115						
	Sociétés publiques non financières						
	631151						
	Sociétés privées non financières						
	631152						
	Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages						
	63116						
	Extérieurs						
	632						

Pour mémoire:							
	Valeur financière nette [=62-63]						
	6M2						
	Dettes brutes, valeur marchande						
	6M3						
	Dettes brutes intérieures, valeur marchande						
	6M31						
	Dettes brutes extérieures, valeur marchande						
	6M32						
	Dettes brutes, valeur faciale						
	6M35						
	Dettes brutes intérieures, valeur faciale						
	6M351						
	Dettes brutes extérieures, valeur faciale						
	6M352						
	Dettes brutes, valeur nominale						
	6M4						
	Dettes brutes intérieures, valeur nominale						
	6M41						
	Dettes brutes extérieures, valeur nominale						
	6M42						
	Dettes brutes, par monnaie						
	6M36						
	Dettes brutes en monnaie locale						
	6M361						
	Dettes brutes en devises						
	6M362						
	Dettes brutes par échéance initiale						
	6M37						
	Courts termes, échéance initiale						
	6M371						
	Longs termes, échéance initiale						
	6M372						
	Dettes brutes par échéance restante						
	6M38						
	Courts termes par échéance restante						
	6M381						
	Longs termes par échéance restante						
	6M382						

[nom du pays]

[Unité monétaire / année finissant le ... (mois, jour)]

[Saisir le champ des données (BAC AC, ou AP)]

		[Année à laquelle les données se rapportent]			
		janvier-mars (Q1)	avril-juin (Q2)	juillet-septembre (Q3)	octobre-décembre (Q4)
		a	a	a	a
SFP2001	code				
Situation des opérations des administrations publiques					
Recettes					
	1				
	11				
	111				
	112				
	113				
	114				
	115				
	116				
	12				
	13				
	14				
Charges	2				
	21				
	22				
	23				
	24				
	25				
	26				
	27				
	28				
Solde brut de gestion [1-2+23]	GOB				
Solde net de gestion [1-2]	NOB				
Acquisition nette d'actifs non financiers	31				
	31.1				
	31.2				
	31.3				
Capacité / besoin de financement [1-2-31 = 1-2M]	NLB				

[nom du pays]

[Unité monétaire / année finissant le ... (mois, jour)]

[Saisir le champ des données (BAC AC, ou AP)]

		[Année à laquelle les données se rapportent]			
		janvier-mars (Q1)	avril-juin (Q2)	juillet-septembre (Q3)	octobre-décembre (Q4)
		a	a	a	a
SFP2001	code				
Acquisition nette d'actifs financiers					
<i>par instrument</i>					
	32				
	3202				
	3203				
	3204				
	3205				
	3206				
	3207				
	3208				
<i>par débiteur</i>					
	321				
	322				
	323				
	323				
	33				
Accumulation net de passifs					
<i>par instrument</i>					
	3302				
	3303				
	3304				
	3305				
	3306				
	3307				
	3308				
<i>par créancier</i>					
	331				
	332				
	332				
	NLBZ				
<i>Divergence statistique [32 - 33 - NLB] *</i>					
<i>Pour mémoire:</i>					
Dépenses totales [2+31]					
					2M

[nom du pays]
 [Unité monétaire / année finissant le ... (mois, jour)]
 [Saisir le champ des données (BAC AC, ou AP)]

SFP2001 code	[Année à laquelle les données se rapportent]			
	janvier-mars (Q1) a	avril-juin (Q2) a	juillet-septembre (Q3) a	octobre-décembre (Q4) a
VÉRIFICATIONS VERTICALES: SITUATION DES OPÉRATIONS DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES				
Composantes:				
1=11+12+13+14	0	0	0	0
11=111+112+113+114+115+116	0	0	0	0
2=21+22+23+24+25+26+27+28	0	0	0	0
32=321+322+323	0	0	0	0
33=331+332	0	0	0	0
32= 3202+3203+3204+3205+3206+3207+3208+323	0	0	0	0
33=3302+3303+3304+3305+3306+3307+3308	0	0	0	0
2M=2+31	0	0	0	0
Égalités:				
GOB=1-2+23	0	0	0	0
NOB=1-2	0	0	0	0
NLB=1-2-31	0	0	0	0
NLB=1-2M	0	0	0	0
Total=0=1-2-31-32+33+NLBz	0	0	0	0
Total=0=1-2M-32+33+NLBz	0	0	0	0

[nom du pays]

[Unité monétaire / année finissant le ... (mois, jour)]

[Saisir le champ des données (BAC AC, ou AP)]

[Année à laquelle les c

SFP2001 code	janvier	février	mars	avril	mai	juin
Situation des opérations des administrations publiques						
Recettes						
1						
Recettes fiscales						
11						
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital						
111						
Impôts sur les salaires et la main-d'oeuvre						
112						
Impôts sur le patrimoine						
113						
Impôts sur les biens et services						
114						
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales						
115						
Autres recettes fiscales						
116						
Cotisations sociales						
12						
Dons						
13						
Autres recettes						
14						
Charges						
2						
Rémunération des salariés						
21						
Utilisation des biens et services						
22						
Consommation de capital fixe						
23						
Intérêts						
24						
Subventions						
25						
Dons						
26						
Prestations sociales						
27						
Autres dépenses						
28						
Solde brut de gestion [1-2+23]						
GOB						
Solde net de gestion [1-2]						
NOB						
Acquisition nette d'actifs non financiers						
31						
Acquisition d'actifs non financiers						
31.1						
Cession d'actifs non financiers						
31.2						
Consommation de capital fixe [=23]						
31.3						
Capacité / besoin de financement [1-2-31 = 1-2M]						
NLB						

[nom du pays]

[Unité monétaire / année finissant le ... (mois, jour)]

[Saisir le champ des données (BAC AC, ou AP)]

		[Année à laquelle les c					
		janvier	février	mars	avril	mai	juin
		a	a	a	a	a	a
SFP2001	code						
Acquisition nette d'actifs financiers							
<i>par instrument</i>							
	32						
	3202						
	3203						
	3204						
	3205						
	3206						
	3207						
	3208						
<i>par débiteur</i>							
	321						
	322						
	323						
Accumulation net de passifs							
<i>par instrument</i>							
	3302						
	3303						
	3304						
	3305						
	3306						
	3307						
	3308						
<i>par créancier</i>							
	331						
	332						
<i>Divergence statistique [32 - 33 - NLB] *</i>							
<i>Pour mémoire:</i>							
<i>Dépenses totales [2+31]</i>							
	2M						

[nom du pays]

[Unité monétaire / année finissant le ... (mois, jour)]

[Saisir le champ des données (BAC AC, ou AP)]

[Année à laquelle les c

SFP2001 code	janvier	février	mars	avril	mai	juin
	a	a	a	a	a	a
VÉRIFICATIONS VERTICALES: SITUATION DES OPÉRATIONS DES ADMINISTRATIONS PU						
Composantes:						
1=11+12+13+14	0	0	0	0	0	0
11=111+112+113+114+115+116	0	0	0	0	0	0
2=21+22+23+24+25+26+27+28	0	0	0	0	0	0
32=321+322+323	0	0	0	0	0	0
33=331+332	0	0	0	0	0	0
32= 3202+3203+3204+3205+3206+3207+3208+323	0	0	0	0	0	0
33=3302+3303+3304+3305+3306+3307+3308	0	0	0	0	0	0
2M=2+31	0	0	0	0	0	0
Égalités:						
GOB=1-2+23	0	0	0	0	0	0
NOB=1-2	0	0	0	0	0	0
NLB=1-2-31	0	0	0	0	0	0
NLB=1-2M	0	0	0	0	0	0
Total=0=1-2-31-32+33+NLBz	0	0	0	0	0	0
Total=0=1-2M-32+33+NLBz	0	0	0	0	0	0

[nom du pays]

[Unité monétaire / année finissant le ... (mois, jour)]

[Saisir le champ des données (BAC AC, ou AP)]

		Données se rapportent à					
		juillet	août	septembre	octobre	novembre	décember
		a	a	a	a	a	a
SFP2001	code						
Situation des opérations des administrations publiques							
Recettes							
	1						
	11						
	111						
	112						
	113						
	114						
	115						
	116						
	12						
	13						
	14						
Charges							
	2						
	21						
	22						
	23						
	24						
	25						
	26						
	27						
	28						
Solde brut de gestion [1-2+23]							
Solde net de gestion [1-2]							
Acquisition nette d'actifs non financiers							
	31						
	31.1						
	31.2						
	31.3						
Capacité / besoin de financement [1-2-31 = 1-2M]							
	NLB						

[nom du pays]

[Unité monétaire / année finissant le ... (mois, jour)]

[Saisir le champ des données (BAC AC, ou AP)]

		[années se rapportent]					
		juillet	août	septembre	octobre	novembre	décember
		a	a	a	a	a	a
SFP2001	code						
Acquisition nette d'actifs financiers		32					
<i>par instrument</i>							
	Numéraire et dépôts	3202					
	Titres autres qu'actions	3203					
	Crédits	3204					
	Actions et autres participations	3205					
	Réserves techniques d'assurance	3206					
	Dérivés financiers	3207					
	Autres comptes à recevoir	3208					
<i>par débiteur</i>							
	Intérieurs	321					
	Extérieurs	322					
	Or monétaire et DTS	323					
Accumulation net de passifs		33					
<i>par instrument</i>							
	Numéraire et dépôts	3302					
	Titres autres qu'actions	3303					
	Crédits	3304					
	Actions et autres participations	3305					
	Réserves techniques d'assurance	3306					
	Dérivés financiers	3307					
	Autres comptes à payer	3308					
<i>par créancier</i>							
	Intérieurs	331					
	Extérieurs	332					

<i>Divergence statistique [32 - 33 - NLB] *</i>		NLBZ					

Pour mémoire:							
Dépenses totales [2+31]		2M					

[nom du pays]

[Unité monétaire / année finissant le ... (mois, jour)]

[Saisir le champ des données (BC, AC, ou AP)]

		[Année à laquelle les données se rapportent]		
		janvier-mars (Q1)	avril-juin (Q2)	juillet-septembre (Q3)
		c	c	c
		octobre-décembre (Q4)		
		c		
SFP2001	code			
Situation des flux de trésorerie				
Entrées de trésorerie liées aux activités de gestion				
	1			
	11			
	111			
	112			
	113			
	114			
	115			
	116			
	12			
	13			
	14			
Sorties de trésorerie liées aux activités de gestion				
	2			
	21			
	22			
	24			
	25			
	26			
	27			
	28			
Entrées nettes d'encaisses liées aux activités de gestion [1-2]				
	C10			
Flux de trésorerie liés aux investissements en actifs non financiers				
	31			
	31.1			
	31.2			
Exédent / déficit A63 [1-2-31 = 1-2M]				
	CSD			
Acquisition nette d'actifs financiers autres que la trésorerie par instrument				
	3203			
	3204			
	3205			
	3206			
	3207			

[nom du pays]

[Unité monétaire / année finissant le ... (mois, jour)]

[Saisir le champ des données (BC, AC, ou AP)]

		[Année à laquelle les données se rapportent]			
		janvier-mars (Q1)	avril-juin (Q2)	juillet-septembre (Q3)	octobre-décembre (Q4)
		c	c	c	c
SFP2001	code				
<i>par débiteur</i>					
	Intérieurs				
	Extérieurs				
	Or monétaire et DTS				
Accumulation net de passifs					
<i>par instrument</i>					
	Numéraire et dépôts				
	Titres autres qu'actions				
	Crédits				
	Actions et autres participations				
	Réserves techniques d'assurance				
	Dérivés financiers				
<i>par créancier</i>					
	Intérieurs				
	Extérieurs				
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement [-32x+33]					
	NFB				
	NCB				
Variation nette de trésorerie [-=3202]					
Divergence statistique [32x-33+NCB-CSD] *					
Pour mémoire:					
Dépenses totales (base caisse) [2+31]					
	2M				

[nom du pays]

[Unité monétaire / année finissant le ... (mois, jour)]

[Saisir le champ des données (BC, AC, ou AP)]

[Année à laquelle les c

		janvier	février	mars	avril	mai	juin
		c	c	c	c	c	c
Situation des flux de trésorerie							
SFP2001	code						
Entrées de trésorerie liées aux activités de gestion							
	1						
	11						
	111						
	112						
	113						
	114						
	115						
	116						
	12						
	13						
	14						
Sorties de trésorerie liées aux activités de gestion							
	2						
	21						
	22						
	24						
	25						
	26						
	27						
	28						
Entrées nettes d'encaisses liées aux activités de gestion [1-2]							
Flux de trésorerie liés aux investissements en actifs non financiers							
	C10						
	31						
	31.1						
	31.2						
Exédent / déficit A63 [1-2-31 = 1-2M]							
	CSD						
Acquisition nette d'actifs financiers autres que la trésorerie par instrument							
	3203						
	3204						
	3205						
	3206						
	3207						

[nom du pays]

[Unité monétaire / année finissant le ... (mois, jour)]

[Saisir le champ des données (BC, AC, ou AP)]

[Année à laquelle les c

	janvier	février	mars	avril	mai	juin
SFP2001	c	c	c	c	c	c
code						
<i>par débiteur</i>						
Intérieurs						
Extérieurs						
Or monétaire et DTS						
Accumulation net de passifs						
<i>par instrument</i>						
Numéraire et dépôts						
Titres autres qu'actions						
Crédits						
Actions et autres participations						
Réserves techniques d'assurance						
Dérivés financiers						
<i>par créancier</i>						
Intérieurs						
Extérieurs						
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement [-32x+33]						
NFB						
NCB						
Variation nette de trésorerie [-=3202]						
Divergence statistique [32x-33+NCB-CSD] *						
CSDz						
Pour mémoire:						
Dépenses totales (base caisse) [2+31]						
2M						

[nom du pays]

[Unité monétaire / année finissant le ... (mois, jour)]

[Saisir le champ des données (BC, AC, ou AP)]

[Année à laquelle les c

SFP2001 code	janvier	février	mars	avril	mai	juin
	c	c	c	c	c	c
VÉRIFICATIONS VERTICALES: SITUATION DES FLUX DE TRÉSORERIE						
Composantes:						
1=11+12+13+14	0	0	0	0	0	0
11=111+112+113+114 +115+116	0	0	0	0	0	0
2=21+22+24+25+26+27+28	0	0	0	0	0	0
31=31.1-31.2	0	0	0	0	0	0
321x+322x+323 = 3203+3204+3205+3206+3207+323	0	0	0	0	0	0
33=331+332	0	0	0	0	0	0
33=3302+3303+3304+3305+3306+3307	0	0	0	0	0	0
2M=2+31	0	0	0	0	0	0
Égalités:						
CIO=1-2	0	0	0	0	0	0
CSD=1-2-31	0	0	0	0	0	0
CSD=1-2M	0	0	0	0	0	0
NFB= -32x+33	0	0	0	0	0	0
Total=0=1-2-31+CSDz-32x+33-NCB	0	0	0	0	0	0
Total=0=1-2M+CSDz-32x+33-NCB	0	0	0	0	0	0

[nom du pays]

[Unité monétaire / année finissant le ... (mois, jour)]

[Saisir le champ des données (BC, AC, ou AP)]

		Données se rapportant à					
		juillet	août	septembre	octobre	novembre	décember
		c	c	c	c	c	c
SFP2001	code						
Situation des flux de trésorerie							
Entrées de trésorerie liées aux activités de gestion							
	1						
	11						
	111						
	112						
	113						
	114						
	115						
	116						
	12						
	13						
	14						
Sorties de trésorerie liées aux activités de gestion							
	2						
	21						
	22						
	24						
	25						
	26						
	27						
	28						
Entrées nettes d'encaisses liées aux activités de gestion [1-2]							
Flux de trésorerie liés aux investissements en actifs non financiers							
	C10						
	31						
	31.1						
	31.2						
Exédent / déficit A63 [1-2-31 = 1-2M]							
	CSD						
Acquisition nette d'actifs financiers autres que la trésorerie par instrument							
	32x						
	3203						
	3204						
	3205						
	3206						
	3207						

[nom du pays]

[Unité monétaire / année finissant le ... (mois, jour)]

[Saisir le champ des données (BC, AC, ou AP)]

		données se rapportent à					
		juillet	août	septembre	octobre	novembre	décember
		c	c	c	c	c	c
SFP2001	code						
<i>par débiteur</i>							
	321x						
	Intérieurs						
	322x						
	Extérieurs						
	323						
	Or monétaire et DTS						
Accumulation net de passifs	33						
<i>par instrument</i>							
	3302						
	Numéraire et dépôts						
	3303						
	Titres autres qu'actions						
	3304						
	Crédits						
	3305						
	Actions et autres participations						
	3306						
	Réserves techniques d'assurance						
	3307						
	Dérivés financiers						
<i>par créancier</i>							
	331						
	Intérieurs						
	332						
	Extérieurs						
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement [-32x+33]	NFB						
Variation nette de trésorerie [-=3202]	NCB						
Divergence statistique [32x-33+NCB-CSD] *	CSDz						
Pour mémoire:							
Dépenses totales (base caisse) [2+31]							2M

